



LES CLÉS

DE SAINT PIERRE

Bulletin de la Fraternité Saint-Pierre dans l'archidiocèse de Bordeaux

n°6 - juin 2026

Je crois en l'Église, une, sainte, catholique et apostolique

Très chers fidèles,

Certaines dates sont des marqueurs pour la vie des chrétiens et pour la vie de l'Église. Ce mois de juin 2026 fera partie de ces dates majeures puisqu'il nous renvoie 38 années en arrière : vers cet autre mois de Juin de l'année 1988. Il y a 38 ans une crise majeure au sein de l'Église allait entraîner des décisions dont nous connaissons malheureusement encore les conséquences. La crise interne de l'Église (prédite déjà en son temps par le Pape Saint Pie X dans son encyclique « Pascendi » en 1907, et dénoncée encore par le Pape Pie XII dans l'encyclique « Humani Generis » en 1950) prit de telles proportions qu'elle créa au sein même de l'Église deux "camps" qui semblèrent définitivement irréconciliables. La situation était telle qu'elle semblait devoir obliger chacun de choisir, forcément, entre deux visions radicales et dangereusement caricaturales : choisir de conserver et de maintenir la Tradition au risque de se couper de l'Église universelle et de l'autorité pontificale ; ou bien choisir d'adhérer absolument à l'Église « sous son visage du moment » au risque de

devoir renoncer à l'enseignement traditionnel multiséculaire (liturgique, théologique et moral).

Ainsi chacun était sommé de faire un choix catégorique : soit de désobéir gravement au Pape et ainsi renoncer d'une certaine façon à la Foi en l'Eglise ou bien de renoncer en quelque sorte à "la Tradition" c'est-à-dire à la transmission millénaire qui permettait de donner plus solidement la Foi.

Par analogie le choix crucifiant semblait être de se risquer à la vie d'un corps sans une tête ; ou bien de se risquer à la vie d'une tête sans un corps.

Dans l'un et l'autre cas il fallait accepter de "s'arracher le cœur" ou bien de "s'arracher l'âme" pour avoir le droit de vivre. Tels semblaient les deux seuls choix.

Mais on ne peut pas vivre sans un corps ou sans une tête : on ne peut pas vivre privé d'une âme ou privé d'un cœur.

Une autre voie était possible : qui permettait de maintenir l'unité du corps et de la tête, l'unité de l'âme et du cœur. Un choix douloureux puisque ceux qui pensaient qu'il fallait maintenir cette unité essentielle entre l'Eglise universelle d'un part et la tradition liturgique et théologique d'autre part furent dénoncés par les deux camps comme des "traîtres" (et traités comme tels si souvent...). Pourtant ne pas renoncer à l'Eglise et ne pas renoncer à la Tradition n'était pas un « non-choix » : c'était, bien au contraire, une décision prudente raisonnable et logique c'était une vraie réponse catholique. C'est en ce sens que le Saint Pape Jean Paul II a accueilli avec reconnaissance la démarche des 12 prêtres qui allaient fonder ensuite la Fraternité Saint Pierre.

38 ans ont passé et nous sommes rappelés à ces mêmes choix fondamentaux. L'histoire, hélas, se répète puisque la crise de l'Eglise n'est pas terminée (même si de nombreux signaux nous paraissent tellement encourageants). Aujourd'hui encore il semble qu'il faille choisir un camp.

Mes très chers frères, osons le dire : malgré ce que nous pouvons endure dans certains endroits du monde, malgré les avanies souvent, les persécutions parfois et les incompréhensions toujours, malgré cette crise qui n'en finit pas, je le dis de tout mon cœur : le choix courageux en 1988 d'un Abbé Coiffet (fondateur de la Fraternité Saint Pierre) nous le faisons nôtre encore aujourd'hui : ce choix renouvelé de maintenir cette unité si difficile et si douloureuse qui, aujourd'hui comme hier demeure un choix prudent, raisonnable et logique : une vraie réponse catholique.

Abbé Le Coq
Chapelain



Carnet de famille

11 avril : Baptême de Pia Bourdillat
11 avril : Baptême d' Hector Cottard
12 avril : Baptême de Come Jallifier
12 avril : Baptême de Blanche de Baritault du Carpia
18 avril : baptême de Cécile Francis
25 avril : Baptême d'Henri Dupoux
16 mai : Baptême de Marceau Sailot
16 mai : Baptême de Blandine Dupoux

Dimanche 28 juin, journée paroissiale :

10h30 messe à St Bruno

13h déjeuner de la communauté au collège St Fort
(135 ave. Pdt. Robert Schuman Le Bouscat)

Tables et chaises sur place, tireuse à bière,
repas tiré du sac **ou** pizzas cuites sur place en commandant ici :

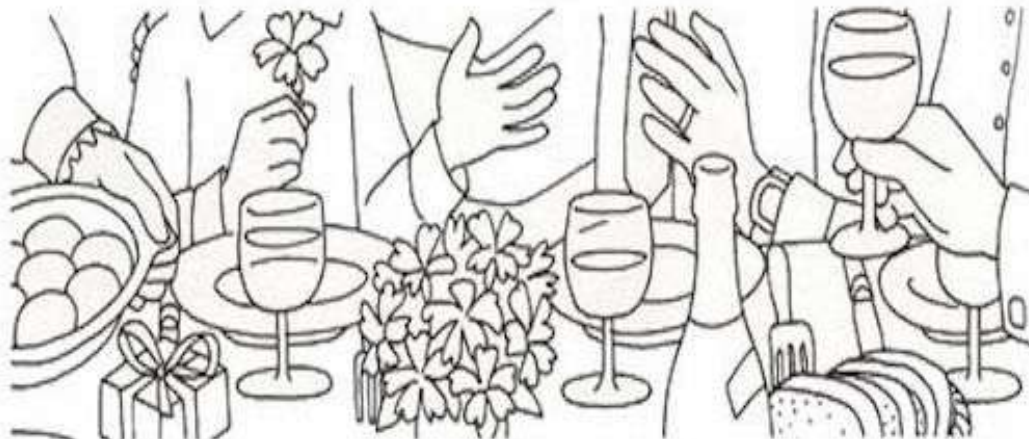
<https://www.helloasso.com/associations/fssp-bordeaux/evenements/fete-paroissiale-st-bruno>

ou en flashant :



*Oui, qu'il est doux pour des frères
de vivre ensemble et d'être amis !*

Pieame 132



Le Sacré-Cœur et la communion spirituelle

La communion spirituelle, nous en entendons généralement parler lorsque la communion sacramentelle n'est pas possible pour une raison ou pour une autre le dimanche. Mais doit-elle se limiter uniquement à ces occasions ? Et en quoi consiste-t-elle au juste, et quels sont ses fruits ? Voici ce sur quoi nous allons nous pencher, en partant de cette parole du Sacré-Cœur à Ste Marguerite-Marie Alacoque :

« Je prends tant de plaisir d'y être désiré – dans le St-Sacrement – qu'autant de fois le cœur forme ce désir, autant de fois je le regarde amoureusement pour l'attirer à moi. » (Vie et révélations de Ste Marguerite-Marie Alacoque, p.178)

Qu'est-ce que la communion spirituelle ?

1) Communion sacramentelle et communion spirituelle

Saint Thomas d'Aquin, dans la somme de Théologie (III^a pars, q.80, a.1), distingue deux modes pour la manducation de l'Eucharistie : l'un sacramentel, et l'autre spirituel.

« Il faut répondre que dans la réception de l'Eucharistie il y a deux choses à considérer, le sacrement lui-même (l'hostie consacrée) et son effet (la grâce, l'union à Dieu). [...] La manière parfaite de la recevoir, c'est quand on reçoit le sacrement de telle sorte qu'on reçoit aussi son effet. Mais il arrive quelquefois, comme nous l'avons observé (quest. préc., art. 3 et 8), qu'on est empêché d'en recevoir l'effet, et alors on ne reçoit qu'imparfaitement ce sacrement [c'est-à-dire dans le cas d'une communion sacrilège]. Par conséquent, comme le parfait se divise par opposition à l'imparfait ; de même la manducation sacramentelle par laquelle on ne reçoit que le sacrement sans son effet, se divise par opposition à la manducation spirituelle. Par cette manducation spirituelle on reçoit l'effet de ce sacrement, par lequel l'homme est uni au Christ par la foi et la charité. »

Il y a donc en définitive trois manières de communier :

- Seulement de façon sacramentelle (sacrilège) ;
- Seulement spirituelle ;
- Sacramentelle et spirituelle.

2) Précisions sur la communion spirituelle

a) Elle s'oppose au péché mortel

La communion seulement spirituelle se fait par le désir de recevoir le Christ, joint à la foi vive et à la charité. Quelqu'un qui n'aurait pas regretté un péché mortel ne peut donc pas parvenir à cette manducation. Aussi Bossuet dit : *« La communion spirituelle ne se fait que par une foi vive et un désir ardent qui renferme la volonté de toutes les dispositions que Dieu veut et que l'Évangile commande »* (Lettres de piété et de direction, t. 38, p. 675, édit. de Versailles). Pour faire une authentique communion

spirituelle, il faut donc embrasser tout l'Évangile : vouloir tout ce que Dieu veut, rejeter tout ce qu'il rejette. L'attachement à un péché mortel exclut la charité, et donc la communion spirituelle. Ce serait donc se fourvoyer que de vouloir se contenter d'une communion spirituelle en remettant à plus tard sa confession, par négligence.

b) Le désir suffit-il ?

La communion spirituelle consiste en cela : désirer l'effet du sacrement, l'union au Christ, alors même que l'on est empêché. « *L'effet de ce sacrement peut être reçu par quelqu'un s'il a le désir de recevoir le sacrement, bien qu'il ne le reçoive pas en fait.* » Saint Thomas, dans la suite de l'article, fait un parallèle avec le baptême : de la même façon que certains sont baptisés par le baptême de désir avant de recevoir le baptême d'eau, certains reçoivent spirituellement le sacrement de l'Eucharistie avant de le recevoir sacramentellement.

c) La communion spirituelle relativise-t-elle la communion sacramentelle ?

Laissons encore une fois répondre St Thomas : « *Cependant la manducation sacramentelle n'est pas faite en vain, parce que la réception du sacrement conduit à une réception plus plénière de son effet que le seul désir.* » Pour l'illustrer, l'Aquinate se réfère encore une fois au baptême. Il prend pour cela l'exemple du centurion Corneille, mentionné dans les Actes des Apôtres : « *Ainsi même avant le baptême Corneille et les autres reçurent la grâce et les vertus par la foi au Christ, et le désir du baptême implicite ou explicite ; après cependant, ils reçurent une plus grande abondance de grâce et de vertus.* »

d) Quand faire la communion spirituelle ?

Il faut ici en revenir à la belle déclaration du Sacré-Cœur : « *Autant de fois le cœur forme ce désir* ». Faut-il restreindre la communion spirituelle au seul moment de l'assistance à la Messe, lors de la communion du prêtre ? Absolument pas. Au contraire, c'est en faisant le plus souvent possible cette communion spirituelle que nous laissons au Christ le pouvoir réel de nous sanctifier. Lorsque nous nous levons le matin, formons le désir de recevoir Jésus Hostie. Ne nous couchons pas sans renouveler ce désir. En chacune de nos actions, en changeant d'occupation, redisons à Jésus notre désir de le recevoir, de communier à sa vie. En chacune de nos prières, il devrait se trouver une action de grâce pour la dernière communion sacramentelle que nous avons faite, et une attente pour la prochaine. On peut noter au passage que les personnes spécialement tentées par la gourmandise pourront trouver un puissant remède dans cette manducation spirituelle au milieu des tentations.

A y bien réfléchir, nous voyons que c'est en menant une vie eucharistique que toute notre vie se réorganise profondément autour du bon Dieu. En ce mois de juin, où sont fêtés le St-Sacrement et le Sacré-Cœur, prenons le temps de recevoir l'*effet du sacrement* dans la communion spirituelle.

Abbé Girard-Bon



Ordo liturgique

Jun

Lundi 1 juin Sainte Angèle de Merici, vierge (3° Cl., Blanc)

Mardi 2 juin de la férie (4° Cl., Vert)

Mercredi 3 juin de la férie (4° Cl., Vert)

Jeudi 4 juin Fête-Dieu (1ère Cl., Blanc)

Vendredi 5 juin Saint Boniface, évêque et martyr (3° Cl., Rouge)

Samedi 6 juin Saint Norbert de Xanten, évêque et confesseur (3° Cl., Blanc)

Dimanche 7 juin 2e Dimanche après la Pentecôte (2° Cl., Vert)

Lundi 8 juin de la férie (4° Cl., Vert)

Mardi 9 juin de la férie (4° Cl., Vert)

Mercredi 10 juin Sainte Marguerite d'Écosse, reine et veuve (3° Cl., Blanc)

Jeudi 11 juin Saint Barnabé, apôtre (3° Cl., Rouge)

Vendredi 12 juin Sacré-Cœur de Jésus (1ère Cl., Blanc)

Samedi 13 juin Saint Antoine de Padoue, confesseur et docteur (3° Cl., Blanc)

Dimanche 14 juin 3e Dimanche après la Pentecôte (2° Cl., Vert)

Lundi 15 juin de la férie (4° Cl., Vert)

Mardi 16 juin de la férie (4° Cl., Vert)

Mercredi 17 juin Saint Grégoire Barbarigo, évêque et confesseur (3° Cl., Blanc)

Jeudi 18 juin Saint Ephrem, diacre, confesseur et docteur (3° Cl., Blanc)

Vendredi 19 juin Sainte Julienne Falconieri, vierge (3° Cl., Blanc)

Samedi 20 juin de la Sainte Vierge au samedi (4° Cl., Blanc)

Dimanche 21 juin 4e Dimanche après la Pentecôte (2° Cl., Vert)

Lundi 22 juin Saint Paulin de Nole, évêque et confesseur (3° Cl., Blanc)

Mardi 23 juin Vigile de la Nativité de Saint Jean-Baptiste (2° Cl., Violet)

Mercredi 24 juin Nativité de Saint Jean-Baptiste (1ère Cl., Blanc)

Jeudi 25 juin Saint Guillaume, abbé (3° Cl., Blanc)

Vendredi 26 juin Saint Jean et Saint Paul, martyrs (3° Cl., Rouge)

Samedi 27 juin de la Sainte Vierge au samedi (4° Cl., Blanc)

Dimanche 28 juin 5e Dimanche après la Pentecôte (2° Cl., Vert)

Lundi 29 juin Les saints Apôtres Pierre et Paul (1ère Cl., Rouge)

Mardi 30 juin Commémoration de Saint Paul (3° Cl., Rouge)



Eglise Saint-Bruno

MESSES

Dimanches et Fêtes d'obligation

- 8h30 : Messe basse
- 10h30 : Grand'Messe chantée
 - 12h15 : Messe basse
- 18h30 : Messe basse avec orgue

Semaine

- Lundi : 19h00
- Mardi : 9h00 (*) et 19h00
- Mercredi : 9h00 (*) et 19h00
- Jeudi : 9h00 (*) et 19h00
- Vendredi : 9h00 (*) et 19h00
 - Samedi : 12h00

(*) hors vacances scolaires

Messe à la basilique Notre-Dame d'Arcachon
les dimanches et fêtes à 18h00, de Pâques à Toussaint.

ADORATION DU ST-SACREMENT

- Jeudi de 17h30 à 18h30,
« Heure Sainte » (*)
- Les premiers vendredis du mois
(sauf juillet et août),
de 20h00 à 22h00

CONFESSIONS

- Les dimanches et fête
d'obligation, habituellement
durant les Messes
(à l'exception de la Messe de 12h15)
- Du lundi au vendredi
de 18h15 à 19h00
- Samedi de 11h30 à 12h00

Fraternité Saint-Pierre

Abbé Guilhem Le Coq, chapelain
06 60 88 47 70
ablecoq@gmail.com

Abbé Sébastien Damaggio
06 68 12 31 70
abbe@damaggio.net

Abbé Philippe Comby
07 62 17 80 81
ph.comby@laposte.net

Abbé Ambroise Girard-Bon
06 95 62 33 98
ambroisegb@hotmail.fr